



Nombre de membres afférents au conseil municipal :	18
" " en exercice :	18
" " qui ont pris part à la délibération :	13
Date de la convocation :	16 mai 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GRIÈGES**

**SÉANCE du 23 MAI 2023  
2023 / 22**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-trois du mois de mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GRÉMY, Maire.

*Présents : M. BONNOT Jean-Jacques, M. CHARVET Thierry, Mme DESMARIS Ginette, Mme FILET Marie-Claude, Mme GREMY Annick, M. LAMPS Arnaud, M. PACCOUD Christian, M. BOUQUET Frédéric, M. LORIN Christian, M. MANIGAND Hervé, Mme MATHEY Lucienne, Mme SANDRIN Annie, Mme SANJUAN Catherine.*

*Excusés : M. CUERQ Raymond, Mme PALLOT Irène, Mme HULEUX Cindy, Mme MERLE Fabienne, M. DURAND Paul*

*Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.*

**OBJET : création poste ATSEM**

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code général de la fonction publique ;  
Vu le décret n° 92-850 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles ;  
Vu le budget communal ;  
Vu le tableau des effectifs ;

Le Maire expose :

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

La création de deux postes d'ATSEM principale de 2<sup>ème</sup> classe, catégorie C, à 28/35<sup>ème</sup> (temps hebdomadaire annualisé) est devenue nécessaire afin de répondre à l'accroissement des tâches qui incombent au personnel communal affecté au groupe scolaire.

Toutefois, il est précisé que le nombre d'heures réalisées en période scolaire s'élève à 34 H 40 mn hebdomadaires.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :*

*- DECIDE la création de deux postes d'ATSEM principale de 2<sup>ème</sup> classe, catégorie C, à 28/35<sup>ème</sup> (temps hebdomadaire annualisé) avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il est précisé que le nombre d'heures réalisées en période scolaire s'élève à 34 H 40 mn hebdomadaires.*

*- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.*

*Ainsi fait et délibéré en séance,  
Le Maire,  
Annick GRÉMY*